



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à dix-huit heures, a eu lieu à la salle ISLEA à Avermes, **le Conseil Syndical du SICTOM Nord Allier**, sous la présidence de **Monsieur Didier PINET, Président**.

Membres en exercice : 144

Date de convocation : 2 octobre 2017

Membres présents : 85

Membres votants : 94

Etaient présents : Jacques BRÉCHIGNAC, Jean-Pierre MÉTHÉNIER, Gilbert LARTIGAU, Geneviève PETIOT, Yves VÉNIAT, Marie-Claude BAPTISTE, Alain CHERVIER, Michel BAYON, Olivier LECATRE, Jacqueline TORTEL, René MACÉ, Eric CHOMEL, Philippe CHARRIER, Michel BORDE, Gérard ROSSFELDER, Michel LALOI, Raymond JOURDIER, Noël PRUGNAUD, Annick DELIGEARD, Danièle THIÉRIOT, Anne-Marie DAVOUST, Jacky SIGNORET, Daniel LOMBARD, Jocelyne BERNARDIN, Sébastien JOLY, Robert ÉRAUD, Didier PINET, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Guy GILARDIN, Odette VERDIER, Christian DUPRÉ, Véronique LEMAIRE, Daniel DELASSALLE, Françoise de CHACATON, Alain FONDARD, Madeleine BÉTIAUX, Daniel ROSSEEL, Gérard RENAUD, Sébastien CHARLES, Jean-Jacques LAGNEAU, Sophie ROBERT, Michel MARMIN, Daniel MARCHAND, Odile DURET, Guillaume MARDELIDON, Michel REYNARD, Marie-Thérèse JACQUARD, Jean-Pierre MÉTÉNIER, Pascale FOUCAULT, Brigitte DAMERT, Régis SZALKO, Michel CLAIRE, Jacques CABANNE, Bernard EUZET, Colette ROBOTA, Odile RABOUTOT, Claude GOURLIER, Jean-Maurice ROY, Jean-Jacques LABUSSIÈRE, Jean-Pierre HARDY, Laurent DESMYTTER, Patrick AUBEL, Jean-Luc DEVAUX, Roland BION, Stéphanie PURAVET, Yves-Alain NOEL, Daniel DAUMUR, Christian DESMOULES, Serge LAFORET, Jean-Pierre PAUTONIER, Alain SOUFFERANT, Bertrand SÈVE, Philippe GONTHIER, Christophe GIRARD, Jean-Pierre FARGUES, Nicole BERTRAND, Michel LAFAY, Laura BRIAND, Corinne DUPOUX, Chantal AGUINET, Odile PIERROT, Louis NAUX, Philippe VADROT, Alain-Michel de LA BUHARAYE.

Etaient excusés : Annie-France POUGET, Martine AURAMBOUT-SOULIER, François PASQUET, Séverine LANDRÉ, Jean-Luc MOSNIER, Olivier LARTIGAUD, Yves LANCHAIS, Pascal THÉVENOUX, Ludovic BRAZY, Christian PLACE, Lyliane EYRAUD, Jean-Marie LESAGE, Jean-Michel LAROCHE, Michel SIMON, Pascal PERRIN, Pascal CHATELIER, Michel SAMZUN, Marie-Thérèse GOBIN, Chantal MARIE, Bernard AUBOIRON.

Avait donné pouvoir : Ludovic BRAZY à Véronique LEMAIRE, Christian PLACE à Dominique LEGRAND, Lyliane EYRAUD à Christian DUPRÉ, Jean-Marie LESAGE à Stefan LUNTE, Michel SIMON à Didier PINET, Pascal PERRIN à Brigitte DAMERT, Marie-Thérèse GOBIN à Daniel DELASSALLE, Chantal MARIE à Yves-Alain NOEL, Bernard AUBOIRON à Jacky SIGNORET.

Secrétaire de séance : Sophie ROBERT

Assistaient également à la réunion : Manuel BOUILLLOUX, Thierry GAUDET, Nadia GODIGNON, Véronique DAUBINET, Roger BORDE, Jocelyne VEVRE du SICTOM Nord Allier.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical a pu valablement délibérer

TABLE DES MATIERES

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

2/ TEOM : EXONERATIONS ET FREQUENCES DE COLLECTE POUR L'ANNEE 2018

3/ DECHETERIE D'AVERMES : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR EXTENSION

4/ BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE N°2

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SICTOM NORD ALLIER, LA REGIE MOULINS SUD ET MOULINS HABITAT POUR L'APPORT DE DECHETS A LA DECHETERIE DE CHEZY

7/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2018

8/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

11/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Président énonce les excusés et les pouvoirs. Il remercie les délégués de leur présence, le quorum est atteint.

Monsieur PINET informe l'ensemble des élus que cette séance sera enregistrée. A chaque prise de parole, il demande que la personne donne son nom et parle dans le micro mis à disposition.

Madame Sophie ROBERT est désignée secrétaire de séance.

M. le Président fait observer une minute de silence en mémoire de M. Gilbert NOUHAUD, délégué titulaire de Moulins Communauté (commune d'Yzeure) décédé courant juillet 2017.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 JUILLET 2017

Extrait de la délibération

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu du Conseil syndical du 3 juillet 2017. Il demande aux délégués si le compte-rendu appelle des réserves ou des observations. Ce compte-rendu est approuvé.

2/ TEOM : EXONERATIONS ET FREQUENCES DE COLLECTE POUR L'ANNEE 2018

M. le Président informe qu'il s'agit d'une obligation réglementaire de délibérer avant le 15 octobre de l'année N-1 sur les exonérations de TEOM et les modifications de fréquence ou de type de collecte pour l'année N.

A compter de cette année, le SICTOM Nord Allier délibère sur les exonérations de TEOM ainsi que les modifications de fréquence et/ou mode de collecte, uniquement pour les communes hors du périmètre de Moulins Communauté. Cette dernière devra délibérer sur les exonérations des communes de son territoire.

M. PINET rappelle que le SICTOM Nord Allier a fait le choix depuis de nombreuses années d'exonérer de TEOM :

- les redevables assujettis à la redevance spéciale du SICTOM Nord Allier,
- les redevables justifiant d'une collecte par une société agréée et qui n'utilisent donc pas le service de la collectivité.

Extrait de la délibération

VU l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1521-III du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT l'obligation pour le Conseil syndical de délibérer avant le 15 octobre 2017 afin d'accepter, pour l'année 2018, les exonérations de TEOM et les modifications de fréquences et/ou mode de collecte,

CONSIDERANT qu'à compter de cette année, le SICTOM Nord Allier délibère sur les exonérations de TEOM ainsi que les modifications de fréquence et/ou mode de collecte, uniquement pour les communes hors du périmètre de Moulins Communauté,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- ⇒ les exonérations de TEOM proposées pour :
 - les établissements collectés par le SICTOM Nord Allier au titre de la redevance spéciale
 - les établissements collectés par des sociétés agréées
- ⇒ la modification du mode de collecte suivante :
 - sur la commune de Mercy, la collecte des lieux-dits « Les Avizards », « Les Préverots » « Les Manguins » et « Ramage » est remplacée par une collecte en point de regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE**, pour l'année 2018, les exonérations définies en annexe,
- ⇒ **ACCEPTE**, à compter de 2018, la modification du mode de collecte sur la commune de Mercy telle que définie en annexe.

3/ DECHETERIE D'AVERMES : ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR EXTENSION

Suite à l'audit mené par le bureau d'étude TERROIRS & COMMUNAUTES du réseau de déchèteries, il s'avère nécessaire de mener des travaux d'extension de la déchèterie d'AVERMES.

En effet, les préconisations du bureau d'étude étaient les suivantes :

- *supprimer la co-activité de bas de quai en spécialisant les circulations,*
- *entrée et sortie des camions par le même portail, avec zone de manœuvre au bout, au niveau actuel des DEEE,*
- *benne DEEE positionnée à la place de la dernière benne (bois) et positionnement à côté du conteneur maritime avec place d'arrêt pour voiture devant côté déchets verts,*
- *réaménager le bas de quai côté déchets verts et Déchets Diffus Spécifiques,*
- *agrandir la zone déchets verts, créer 2 casiers, et un accès poids lourds par l'arrière sur 2 côtés,*
- *installer les Déchets Diffus Spécifiques sur plateforme actuellement vide à côté du plâtre, dans 2 locaux modulaires (30 m³ et 20 m³),*
- *à la place du local actuel, positionner 1 benne à capot pour le plâtre, et un compacteur pour le carton,*
- *repositionner les colonnes d'apport volontaire,*
- *créer une circulation sens unique pour les usagers, avec une sortie au fond le long des déchets verts,*
- *déplacer le 2^{ème} portail d'entrée comme portail de sortie.*

La réalisation de ces aménagements ne peut intervenir sur l'actuelle emprise de la déchèterie et nécessite, en conséquence, de s'étendre sur une parcelle adjacente, propriété de la commune d'Avermes.

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que l'audit du réseau de déchèteries, mené par le bureau d'étude TERROIRS & COMMUNAUTES, préconise de mener des travaux d'extension de la déchèterie d'Avermes,

CONSIDERANT que la réalisation des aménagements préconisés ne peut intervenir sur l'actuelle emprise de la déchèterie et nécessite, en conséquence, de s'étendre sur une parcelle adjacente,

CONSIDERANT que la commune d'Avermes est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZA n°110 d'une contenance totale de 10 528 m², située lieu-dit « Les Bourabiers », sur laquelle les travaux d'extension pourraient être réalisés,

CONSIDERANT qu'il paraît opportun que le SICTOM Nord Allier acquiert, auprès de la commune, l'emprise foncière nécessaire à ces investissements,

CONSIDERANT que le tènement foncier à distraire de la parcelle précitée (environ 2 200 m²) fera l'objet d'un document d'arpentage à établir par un géomètre expert avec la répartition suivante :

- une partie de la parcelle cadastrée section ZA n°110 pour une contenance de 8 328 m² (environ), restant propriété de la commune d'Avermes,
- une partie de la parcelle cadastrée section ZA n°110 pour une contenance de 2 200 m² (environ), devenant propriété du SICTOM Nord Allier,

VU l'avis du 20 septembre 2017 émis par FRANCE DOMAINE estimant cette cession à un montant de 11 400 € (soit un coût de 5,18 €/m²), les frais de géomètre et de notaire demeurant à la charge du SICTOM,

Monsieur le Président propose au Conseil syndical :

- d'approuver l'acquisition de l'emprise foncière d'une contenance approximative de 2 200 m² (dans l'attente du document d'arpentage) correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section ZA n°110 située « Les Bourabiers » et appartenant à la commune d'Avermes au prix de 5,18 €/m².
Les frais de géomètre sont à la charge du SICTOM Nord Allier.
La réitération de l'acte authentique interviendra devant notaire et les frais d'acte sont à la charge du SICTOM Nord Allier,
- de l'autoriser à représenter le SICTOM Nord Allier en sa qualité d'acquéreur,
- de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant à cette affaire ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section ZA n°110 située « Les Bourabiers » et appartenant à la commune d'Avermes aux conditions ci-dessus énoncées,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à représenter le SICTOM Nord Allier en sa qualité d'acquéreur,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer l'acte notarié correspondant à cette affaire ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

4/ BUDGET PRIMITIF : DECISION MODIFICATIVE N°2

Extrait de la délibération

Budget principal (en euros TTC) :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,
VU la délibération du Conseil Syndical en date du 13 avril 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,
CONSIDERANT qu'une inscription complémentaire est nécessaire sur l'opération 13 - Création de trappes d'accès au local du surpresseur,
CONSIDERANT qu'une économie a été réalisée sur l'opération 38 - Garage-Atelier remplacement éclairage par des LED,

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
2313/op 13	Aménagement du site de Chézy - trappes accès local surpresseur	4 000			
2313/op 38	Garage-Atelier - remplacement éclairage par LED	- 4 000			

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Primitif 2017.

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par M. GAUDET

11 agents ont été proposés à l'avancement de grade à la Commission Administrative Paritaire d'octobre 2017. En cas d'avis favorables de la CAP et si M. le Président souhaite procéder aux nominations de ces agents, il convient d'anticiper et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Lors d'un prochain conseil, les postes inutilisés seront supprimés.

M. PINET ajoute qu'interviendra dans les mois à venir la mise en place du RIFSEEP qui a pour but d'améliorer le management dans les collectivités. Le traitement des agents territoriaux sera modulé en fonction de leur manière de service. Cette démarche demande un important travail de collaboration avec les agents.

Extrait de la délibération

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, actant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
CONSIDERANT qu'en vue de la Commission Administrative Paritaire du 6 octobre 2017 et compte tenu des propositions d'avancement de grade 2017,
CONSIDERANT que la modification du tableau des effectifs est un préalable obligatoire à la nomination,

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes correspondants aux avancements de grade, soit :

Secteur Administratif :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché principal	A	1	1	
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Rédacteur	B	2	2	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	+ 1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	10	10	
Adjoint administratif	C	2	2	
TOTAL		17	16	+ 1

Secteur Technique :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	0	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	
Technicien	B	2	1	
Agent de maîtrise	C	5	5	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	20	17	+ 5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	33	33	+ 5
Adjoint technique	C	23	23	
TOTAL		87	80	+ 10

↻ **Agents en CONTRAT AVENIR :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint technique	7	5	
TOTAL	7	5	0

↻ **Agents en CONTRAT ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint technique	3	3	
TOTAL	3	3	0

↻ **Agents contractuels :**

	Effectifs ouverts	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur	1	0	
Technicien	1	0	
Agent de maîtrise	1	1	
Adjoint technique	1	0	
TOTAL	4	1	0

TOTAL GENERAL DE L'EFFECTIF	118	105	+ 11
------------------------------------	------------	------------	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte** les modifications apportées au tableau des effectifs tel que présentées, à compter du 1^{er} décembre 2017.

M. LUNTE souhaite savoir ce que vont devenir les contrats aidés du syndicat.

M. GAUDET répond que le SICTOM Nord Allier emploie actuellement 5 personnes en contrat emploi d'avenir et 3 en CAE/CUI (contrat d'accompagnement dans l'emploi/contrat unique d'insertion). Ces contrats arrivent à échéance courant 2018. Dans le cadre de la préparation budgétaire et compte tenu de la fin du dispositif de ces contrats, le service ressources humaines étudie toutes les possibilités quant à l'avenir de ces agents, tout en veillant sur les finances du syndicat et ses différents projets et investissements.

M. GAUDET ajoute que ces 8 contrats aidés sont affectés en majorité au service collecte. Si ceux-ci disparaissent, il conviendra de pallier ces insuffisances par l'embauche d'intérimaires ce qui impacterait fortement ce poste.

Plusieurs hypothèses sont possibles :

- Soit il est procédé à la stagiairisation puis la titularisation de ces agents,
- Soit ces agents sont positionnés sur des contrats en remplacement d'agents placés en longue maladie ou maladie de longue durée,
- Soit il est proposé à ces agents des contrats à durée déterminée, pour besoin occasionnel, mais ce dernier procédé ne saurait être concluant auprès des services de la Préfecture.

Pôle emploi suggère au syndicat d'attendre décembre 2017. Or, le SICTOM Nord Allier travaille actuellement sur la préparation budgétaire 2018, et ne peut patienter jusqu'à ce délai pour prendre une décision.

M. PINET dit qu'il aurait souhaité avoir plus de temps pour étudier le cas des agents en emploi aidé. Il souligne que l'aspect humain de ces agents qui rendent un véritable service à la collectivité est édulcoré à travers la non-reconduction brutale de ce dispositif.

M. PINET informe que le SICTOM Nord Allier va étudier attentivement ce dossier afin que son budget n'explose pas.

M. BORDE souhaite connaître l'évolution du recrutement du responsable des services techniques/garage.

M. PINET répond que l'appel à candidatures n'a pas abouti à ce jour. Il sera reconduit. Néanmoins, M. PINET précise qu'une réflexion est menée sur une éventuelle réorganisation des services.

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SICTOM NORD ALLIER, LA REGIE MOULINS SUD ET MOULINS HABITAT POUR L'APPORT DE DECHETS A LA DECHETERIE DE CHEZY

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que Moulines Habitat a mis à disposition des cabanes à déchets pour ses locataires,

CONSIDERANT que, de par leur nature, les déchets (bois, encombrants, DEEE...) déposés dans ces cabanes et non collectés en ordures ménagères, doivent être apportés en déchèterie,

CONSIDERANT que Moulines Habitat a contractualisé avec la Régie Moulines Sud pour évacuer ces déchets et les apporter en déchèterie de Chézy,

Monsieur le Président propose de conventionner avec la Régie Moulines Sud et Moulines Habitat afin de fixer la nature et les quantités de déchets apportés, de connaître leur provenance et d'acter le principe de gratuité de ces apports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** la convention tripartite entre le SICTOM Nord Allier, la Régie Moulines Sud et Moulines Habitat,
- ⇒ **AUTORISE** son Président à signer ladite convention et les avenants à intervenir.

M. PINET déplore le manque de civisme de certains citoyens, malgré l'ensemble de moyens mis à leur disposition par le SICTOM Nord Allier.

7/ FIXATION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS POUR LES APPORTS EXTERIEURS POUR L'ANNEE 2018

Extrait de la délibération

CONSIDERANT que depuis l'ouverture de la plateforme de compostage, les déchets verts ne sont plus admis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Chézy,

CONSIDERANT que depuis 2016, les déchets verts d'apporteurs extérieurs sont acceptés, sous les conditions suivantes :

- les tonnages de la collectivité sont prioritaires,
- chaque apporteur extérieur aura un tonnage maximum annuel défini,
- la signature par chacune des parties d'une convention,
- la signature de protocoles de sécurité,

CONSIDERANT l'évolution annuelle des coûts d'exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts, Monsieur le Président propose d'actualiser le tarif à 48 € HT la tonne entrante (TVA à 20 %) pour l'année 2018.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** les termes de la convention type telle qu'elle est présentée,
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec tout apporteur extérieur qui en fait la demande et respecte les conditions d'acceptabilité,
- ⇒ **ADOpte** le tarif de 48 € HT/tonne entrante pour l'année 2018.

8/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT

Extrait de la délibération

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, lors de chaque réunion du Conseil syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation,

Monsieur le Président présente au Conseil syndical les marchés attribués dans le cadre des délégations du Conseil syndical au Président :

Procédure	Objet	Date de Notification	Titulaire	Montant du Marché € HT
Marché de FOURNITURES				
Procédure adaptée	Fourniture, livraison et mise en service d'un compacteur monobloc à déchets pour fonctionnement sur camion ampliroll et reprise d'un matériel réformé	10/07/2017	SAS CARROSSERIE VINCENT (26800 ETOILE SUR RHONE)	29 850 € reprise matériel réformé : 2 500 €
Marché de TRAVAUX				
Procédure adaptée	<u>Lot 1</u> : Remplacement de pompes électriques dans 3 puits mixtes sur l'ISDND de Chézy par des pompes pneumatiques <u>Lot 2</u> : Réalisation d'un puits de captage des biogaz et de pompage des lixiviats (y compris forage	12/07/2017	SA FBI BIOME (02603 VILLERS COTTERETS)	Lot 1 : 14 760,00 € Lot 2 : 16 875,69 €

Le Conseil syndical prend acte de ces informations.

9/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU

Extrait de la délibération

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que, lors de chaque réunion du Conseil syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation,

Monsieur le Président présente au Conseil syndical les marchés attribués dans le cadre des délégations du Conseil syndical au bureau :

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaires	Montant du marché € HT
Appel d'offres ouvert	<p>Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un quai de transfert pour les déchets ultimes, pour la réalisation d'une installation de stockage des déchets inertes (ISDI), mission de réalisation des dossiers de permis de construire et dossiers ICPE</p> <p><u>Tranche ferme</u> : Préparation, programmation et réalisation des études pour la plateforme de transit de déchets non dangereux et non inertes et pour l'ISDI</p> <p><u>Tranche optionnelle 1</u> : Préparation DCE travaux, consultation des entreprises, attribution des marchés, réalisation des marchés, mise en service pour la plateforme de déchets non dangereux et non inertes</p> <p><u>Tranche optionnelle 2</u> : Préparation DCE travaux, consultation des entreprises, attribution des marchés, réalisation des marchés, mise en service pour l'ISDI</p>	26/07/2017	<p><u>Groupement solidaire</u> <u>Mandataire</u> : SAFEGE AGENCE REGIONALE AUVERGNE (63540 ROMAGNAT)</p> <p><u>Co-contractant</u> : METRE CARRE - Architecte (03000 MOULINS)</p>	114 836,67 € (tranche ferme + tranches optionnelles)

Le Conseil syndical prend acte de ces informations.

10/ INFORMATIONS DIVERSES APPORTEES PAR LE PRESIDENT AU CONSEIL SYNDICAL

▪ Projet de Ressourcerie/Recyclerie

Un courrier a été adressé le 12 septembre dernier à la Régie Moulins Sud pour connaître leur positionnement sur le projet de ressourcerie/recyclerie qui présente un intérêt social, économique et environnemental.

Présente au Conseil syndical de ce jour, Mme VERDIER, Présidente de la Régie Moulins Sud, informe M. PINET qu'une réponse a été envoyée ce jour-même par pli postal.

▪ Dates des prochaines réunions

- × Congrès AMORCE 18/19/20 octobre 2017 à Clermont-Ferrand auquel M. PINET et M. MÉTHÉNIER assisteront
- × Bureau syndical 30 novembre 2017
- × Conseil syndical 14 décembre 2017 18h Cap cinéma

M. PINET annonce qu'un conseil syndical intermédiaire pourrait intervenir en raison de nombreux sujets à valider avant cette fin d'année.

▪ Programme des manifestations

- × Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 18 au 26 novembre 2017
 - **samedi 18/11 de 15h à 18h** à Besson : ateliers cuisine anti-gaspi (avec l'Aubergiste Gourmand, le Centre Social de Souvigny et le Comité des Fêtes de Besson) + marché de producteurs locaux
 - **jeudi 23/11 de 15h30 à 17h** - salle des fêtes de Moulins : rencontre avec Marie-Monique Robin sur le thème « **COMMENT REINVENTER LE LOCAL ?** »
 - **jeudi 23/11 à 18h30** à Cap Cinéma : projection de « Qu'est-ce qu'on attend ? » avec Marie-Monique Robin + dédicaces + apéro zéro déchet (entrée gratuite). Ouverture des portes à 18h (pas de réservation)
 - **vendredi 24/11 de 9h30 à 13h30** - Terre de Ma'Lice à Moulins : les ateliers du durable : fabrication de sacs à vrac, de furoshiki (emballage tissu), de tawashi (éponge réutilisable)

- **samedi 25/11 de 9h30 à 12h** - Centre social de Souvigny : atelier fabrication de produits d'entretien et de tawashi (éponge réutilisable)
- **samedi 25/11 de 14h00 à 18h** - Le Temps des Fleurs à Yzeure : animation compostage

- Projet d'extension/réalisation d'une UTVD (anciennement TMB)

Par jugement du 4 août 2017, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a rejeté les deux appels exercés par le SICTOM Nord Allier.

M. PINET informe l'ensemble des élus que le SICTOM Nord Allier n'exercera pas de recours auprès du Conseil d'Etat.

M. le Président rappelle que le projet intégral faisait partie d'un seul marché. Bien que ce marché n'ait pas pu être réalisé entièrement, et malgré la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, l'attributaire réclame aujourd'hui 5 % du marché, soit 700 000 €. Les négociations ont débuté.

- Lettre d'information aux nouvelles communes

Les habitants des communes de Dornes, Saint-Parize-en-Viry, Château sur Allier, Le Veudre, Limoise, Lurcy-Lévis, Neure, Pouzy-Mésangy qui ont intégrées Moulins Communauté seront conviés prochainement à une réunion publique qui aura pour objectif de présenter le SICTOM Nord Allier aux habitants et d'expliquer les changements qui vont être mis en place dès le 1^{er} janvier 2018.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été formulée par écrit au SICTOM Nord Allier.



M. de LA BUHARAYE précise que, suite au mail que le SICTOM Nord Allier a envoyé à la mairie de Laménay-sur-Loire courant juillet 2017, les abords des bacs de regroupement sont régulièrement nettoyés. Il souhaite savoir pour quelle raison cette demande a été formulée précisément à sa commune.

M. PINET répond qu'il s'agit d'un mail général envoyé à l'ensemble des communes présentant des bacs de regroupement. La commune de Laménay n'est nullement ciblée. A travers ce mail, il était demandé aux communes de veiller à l'entretien près des abords des bacs de regroupement. En effet, les herbes hautes et ronces qui peuvent envahir ces lieux gênent le chauffeur dans la manipulation de repositionnement du bac.

M. CHARRIER a été informé par l'agent qui installe la déchèterie mobile que celle-ci ne se déplacera plus sur la commune de Chevagnes à compter de l'année 2018. Déplorant cette décision, il souhaite en connaître la raison.

M. PINET répond que les agents de la déchèterie mobile ne sont pas chargés de communiquer sur le SICTOM Nord Allier. Il précise qu'à ce jour, le syndicat n'a pas pris de décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Fait à Chézy, le 6 novembre 2017

La secrétaire de séance,

Sophie ROBERT

